

# PACTE PRODUCTIF 2025 MOBILISATION DES CCI

## MODE D'EMPLOI



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

# LE PRINCIPE

- Annoncé par le Président de la République le 25 avril 2019, le Pacte productif 2025 se fixe pour objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 par l'augmentation de la production en France et l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, en particulier par la diffusion du numérique et la transition écologique.

Ce chantier présidé par le Ministre de l'Economie Bruno Le Maire démarre par une phase de consultations à laquelle CCI France et le réseau des CCI ont été conviés. Le document de cadrage gouvernemental indique, en effet, que « les travaux effectués dans le cadre du Pacte Productif doivent pouvoir s'appuyer sur une consultation des parties permettant de mailler le territoire et les acteurs ».

Les cinq axes stratégiques retenus, en cohérence avec les orientations gouvernementales déjà en œuvre, sont les suivants :

- Numérique
- Innovation technologique
- Industrie
- Energie
- Agriculture et agro-alimentaire

Comme lors des Consultations citoyennes sur l'Europe en 2018 ou du Grand Débat National cette année, CCI France et le réseau des CCI souhaitent que les avis et les propositions concrètes des chefs d'entreprise soient un apport à la mise en œuvre de ce Pacte.

Les diagnostics et les propositions feront l'objet d'une synthèse nationale dont les résultats seront transmis au ministère de l'Economie avant le 25 septembre 2019.

Deux modalités de contribution sont proposées

- Lancement d'un questionnaire en ligne sur [cci.fr](http://cci.fr) qui pourra être directement intégré sur les sites des CCI
- Organisation de réunions-débats de petit format avec des chefs d'entreprise ciblés pour recueillir diagnostics et propositions

---

## CONCRÈTEMENT

- **Concernant la gestion du questionnaire en ligne**

Chaque CCI qui souhaite intégrer le questionnaire recevra un code i-frame personnalisé et pourra directement intégrer le questionnaire sur son site. Il lui sera par ailleurs possible d'accéder en temps réel aux réponses collectées depuis son site Web.

De plus, les résultats consolidés à l'échelle nationale seront communiqués de façon hebdomadaire par CCI France. Une version finale des résultats consolidés sera communiquée fin septembre.

Contact pour l'intégration et le suivi du questionnaire en ligne : Lucas Maere - [l.maere@ccifrance.fr](mailto:l.maere@ccifrance.fr)

---

# CONCERNANT L'ORGANISATION DE DÉBATS

- Il est recommandé d'organiser des réunions de petit format (10 à 15 participants maximum pour une durée de 2 heures) avec un public d'entrepreneurs ciblés dont les secteurs d'activité sont directement en lien avec les thématiques retenues. Ce cadre d'échanges restreint permettra d'approfondir les sujets et d'obtenir du matériel plus précis, riche et exploitable. Chaque réunion peut être suivie ou précédée d'une collation conviviale afin de remercier les participants. Il est également préconisé de sélectionner seulement un ou deux des axes de travail proposés dans le document de cadrage gouvernemental.

Les quatre thématiques prioritaires (en lien avec les missions d'accompagnement des CCI) sont

- Le numérique (tant du côté de la filière que des usages)
- L'industrie
- L'innovation
- L'énergie

Le fond des débats pourra s'appuyer sur les suggestions de questions fournies dans le document de cadrage. Ces questions ne sont pas exhaustives, mais sont des supports utiles pour guider l'animation et faire remonter des diagnostics et surtout des propositions précises.

Le questionnaire en ligne (format word joint au kit) peut également servir de trame utile car il cible les questions prioritaires sur les enjeux concernés.

## Où organiser les débats ?

Ils pourront être organisés dans un espace CCI ou dans un tiers-lieu (pépinière, incubateur, amphithéâtre). Prévoir une disposition conviviale de la salle et un équipement vidéo pour assurer la synthèse des débats (privilégier les enregistrements au format MP4 et prévenir les participants de cet enregistrement à des seules fins de retranscription ; si des retranscripteurs sont présents, des paper boards peuvent être utilisés).

## Comment inviter les participants ?

Plutôt qu'une diffusion large de l'invitation, il est préconisé de « sélectionner » en amont les profils des entrepreneurs en s'appuyant sur les liens de proximité entre la CCI et ses clients et sur votre bonne connaissance des entreprises locales. Des groupes homogènes et motivés par les mêmes enjeux pourront ainsi être plus facilement constitués. Les échanges y gagneront en cohérence et en efficacité pour aboutir à des propositions concrètes.

La sélection des participants peut s'appuyer sur les membres des clubs d'entreprises, clusters, filières...

Une invitation par mail suivie d'une relance à J-2 peut être proposée.

## Comment animer et retranscrire les débats ?

L'animation peut être confiée à un élu ou un collaborateur CCI (l'orientation pro-domo des débats, trop évidemment en lien avec les services et outils consulaires, devra cependant être évitée). Elle pourra également être assurée par un partenaire ou un animateur bénévole.

L'équipe dédiée au suivi du projet à CCI France peut également contribuer à l'animation.

Contacts : Béatrice Genoux - [b.genoux@ccifrance.fr](mailto:b.genoux@ccifrance.fr)

Jan-Erik Starlander - [je.starlander@ccifrance.fr](mailto:je.starlander@ccifrance.fr)

Il n'y a pas de modèle-type de restitution des débats. Mais afin de faciliter le traitement consolidé des remontées d'information par CCI France, il sera utile de rappeler le nombre de participants, les secteurs d'activité représentés ainsi que la taille des entreprises et leur localisation. Les éléments de diagnostic et les propositions pourront être restitués par thématique abordée. Les suggestions recueillies devront être pondérées du nombre d'occurrences les concernant. En outre, des remarques sur l'intensité des débats seront bienvenues.

## Comment valoriser la participation de la CCI aux travaux du Pacte Productif ?

Les résultats des travaux peuvent être présentés en Assemblée Générale de la CCI. A cette occasion il peut être opportun d'inviter les parlementaires locaux, les partenaires institutionnels à cette séquence.

La synthèse locale et la synthèse nationale pourront être valorisées sur les sites web et les médias sociaux.

Un relais presse peut également être prévu.

Pour toute demande d'appui :  
b.genoux@ccifrance.fr - je.starlander@ccifrance.fr - l.maere@ccifrance.fr  
Vous pouvez également faire part de vos remarques à l'adresse suivante :  
consultation-pacte-productif-2025@ccifrance.fr



**CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE**

**1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES**